

**Droit  
public**



# LES SPÉCIFICITÉS DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIE LES CONDITIONS D'ADMISSION SUR LA LISTE NATIONALE (Experts agréés par la Cour de cassation)

## Sous le haut patronage de :

Chantal ARENS, premier président de la cour d'appel de Paris.

## Animée par :

Denys DUPREY, avocat honoraire

François PINCHON, directeur de l'IFE, expert agréé par la Cour de cassation

## Programme :

- les règles de la procédure expertale appliquées aux spécialités bâtiment-travaux publics et industrie ;
- la désignation de l'expert ;
- les opérations d'expertise ;
- les particularités de l'utilisation des laboratoires ;
- les spécificités de l'intervention d'un sapiteur ;
- les incidents en cours d'expertise ;
- le pré-rapport ;
- le rapport d'expertise ;
- la rédaction du document de synthèse et des rapports ;
- les divers types de rapport (de carence, en l'état, définitif) ;
- les réponses aux dires ;
- les constats d'urgence ;
- les consultations ;
- les critères de sélection pour être inscrits sur la liste nationale des experts

Pour les experts plus chevronnés, échanges sur leurs problèmes spécifiques rencontrés, liés à la conduite de l'expertise et à la rédaction du rapport.

**Mercredi 25 septembre 2019 de 9h à 13h**

**A l'EFB - 1, rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux**

**Niveau 2**

approfondissement  
des connaissances

## Information & inscription :

<http://www.efb.fr/formation-continue/formations/efb.html>

Formation financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

**4**  
heures  
validées

